MAGAZINE N°4 - DÉCEMBRE 2017

Maen Roch. mag

LE MAGAZINE DES BRIÇOIS ET DES STÉPHANAIS

NOUVEAUTÉS ADMINISTRATIVES
ÇA BOUGE EN VILLE !
AGISSONS DURABLE
SERVICES PÉRISCOLAIRES
SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE
LA JEUNESSE S'ENGAGE
BOUILLON DE CULTURE
HABITAT
CITOYENS DU MONDE
TOUS SOLIDAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES P.9

DOSSIER
Services périscolaires
P.6-7

LA CHORALE DE DOPIEWO CHANTE À MAEN ROCH P.11

Maen Roch

Edito

Le Maen Roch Mag' 4 est distribué à la fin de la première année d'existence de notre commune nouvelle.

À l'écoute des habitants de nos deux communes déléguées, il nous faut évaluer le fonctionnement de nos services. C'est aussi l'occasion de dire que nous avons franchi la deuxième partie du mandat 2014-2020.

La loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venue modifier le rythme des projets qui étaient programmés. À la lumière de ce qui était initialement engagé par les deux équipes municipales, il nous faut définir la feuille de route d'ici 2020.

Nous vous donnons rendez-vous à la cérémonie des vœux le samedi matin 13 janvier pour dresser le bilan 2017 et tracer les perspectives 2018.

En attendant, nous vous souhaitons un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Louis Dubreil, Maire de Saint-Brice-en-Coglès et de Maen Roch

Luc Garnier, Maire délégué de Saint-Étienne-en-Coglès

SOMMAIRE

NOUVEAUTÉS ADMINISTRATIVES 3
ÇA BOUGE EN VILLE ! 4
AGISSONS DURABLE 5
DOSSIER : SERVICES PÉRISCOLAIRES 6
SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE 8
LA JEUNESSE S'ENGAGE 9
BOUILLON DE CULTURE 9
HABITAT 10
CITOYENS DU MONDE 11
TOUS SOLIDAIRES 11

Maen Roch Mag' est tiré à 2400 exemplaires sur papier PEFC (50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement) et distribué gracieusement aux Maenroquois.

Directeurs de la publication : Louis Dubreil, Maire et Luc Garnier, Maire délégué

Conception et mise en page : LatituDe-b en collaboration avec la commission municipale Communication

Crédits photos : Mairie de Maen Roch et associations citées

Impression : Imprimerie Labbé, Lécousse - Fougères

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Maen Roch
1 place de l'Europe
Saint-Brice-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 61 04

Ouverture au public :
Lundi et mercredi : 13h30-17h30
Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h (fermé les samedis de juillet et août)

Mairie Annexe
8 place de l'église
Saint-Étienne-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 63 20

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30

Courriel :
mairie@maenroch.fr
www.maenroch.fr

Collecte des déchets

Ordures ménagères (bac marron)
Saint-Brice : le mercredi matin/
Saint-Étienne : le jeudi matin

Tri sélectif (sac jaune)
Le mardi matin sur les deux communes

Déchèterie de Saint-Brice-en-Coglès (ne pas oublier de se munir de la carte d'accès)
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
Horaires d'été à partir du 1er mars : 9h-12h / 14h-18h
Horaires d'hiver à partir du 1er novembre : 9h30-12h / 14h-17h30

NOUVEAUTÉS ADMINISTRATIVES

Du changement pour vos démarches administratives

Depuis le 1er janvier 2017, les services de la mairie ont recueilli 573 demandes de passeport biométrique et 1337 de carte nationale d'identité sur le site de Saint-Brice-en-Coglès (relevé du 13/12/2017)

Depuis quelques semaines, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et les Sous-préfectures n'accueillent plus le public pour les démarches relatives aux permis de conduire et aux cartes grises. Elles se font désormais uniquement par internet.

Le principe de la dématérialisation rend les démarches plus faciles pour les usagers et plus sûres. Sans avoir à se déplacer, la télé-procédure peut être effectuée à n'importe quel moment. Pour une demande de permis de conduire, il convient de se rendre sur le site **permisdeconduire.ants.gouv.fr**. Les personnes qui ne disposent pas d'accès à internet peuvent utiliser l'une des bornes numériques à disposition en Préfecture et en Sous-préfecture. À noter que la télé-procédure ne s'applique pas aux échanges de permis étrangers et aux demandes de permis internationaux.

Pour les démarches liées aux cartes grises, le principe est identique. Toutes les opérations sont désormais exclusivement traitées par télé-procédure sur le site **immatriculation.ants.gouv.fr**. Pour cette tâche, il est possible de solliciter les services d'un professionnel de l'automobile habilité. Cependant, le service rendu peut être facturé.

PACS

Depuis le 1er novembre, la gestion des Pacs (Pacte civil de solidarité) est confiée aux Mairies. En tant qu'Officier d'Etat civil, le Maire, un Adjoint ou un agent peuvent désormais procéder à leur enregistrement.

Créé en 1999, le Pacs est un contrat ouvert à tous les couples mais sous certaines conditions. Dans cette démarche, les partenaires doivent rédiger une convention puis la faire enregistrer en y ajoutant différents documents, notamment les actes de naissance.

Le Pacs engage les deux partenaires qui doivent respecter des obligations réciproques comme s'apporter une aide matérielle et une assistance en cas de difficultés. Il produit, également, des effets en matière fiscale, sur les droits sociaux, les biens et le logement des partenaires. En revanche, la conclusion d'un Pacs ne produit aucun effet sur le nom d'usage et la nationalité.

Suite à une réforme intervenue en 2016, l'enregistrement des Pacs ne se fait plus auprès du Tribunal d'Instance mais de la Mairie du lieu de résidence. Cette dernière devient également l'interlocutrice dans le cas de modifications ou de dissolution de la convention.

ÇA BOUGE EN VILLE

POINTS TRAVAUX

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

• Salle des loisirs

Des travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique, de réaménagement intérieur vont avoir lieu à la salle des loisirs rue des Rochers.
Ces travaux débuteront en avril 2018 pour une durée d'environ 10 mois.
Des demandes de subventions vont être faites près des services de l'état.

Elle deviendra une salle des fêtes pouvant accueillir 200 personnes.
Parallèlement, une autre partie de ce bâtiment sera aménagée en salles de loisirs sportifs destinée à recevoir des associations.

Remise de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale du 10 Novembre 2017

Distinction Or :
Lydie LEBRETON

Distinction Vermeil :
Marie-Pierre BLANCHET-TOBOSSOU

Distinction Argent :
Gwénaëlle SIMON et Andrée POIRIER

Les premiers sont :

SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

Catégorie Maisons avec environnement :
MOULAN Véronique à La Richerais
Catégorie Pavillons : DAUGUET Michel 8 rue des Rosiers
Catégorie Façades : CHEREL Isabelle 1 impasse Eugène Guillevic
Catégorie Parcs et Jardins : DEVITTORI Rose-Marie à La Branche

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

Catégorie Maisons avec environnement :
LEMOINE Christine 2 Dieulegard
Catégorie Pavillons :
BONHOMME Christiane 16 square des Genêts
Catégorie Façades : REMLINGER Marie 23 Le Pommerel

AGISSONS DURABLE

Les travaux sur le réseau d'eau sont terminés

Entre octobre et décembre 2017, le Syndicat des eaux du Coglais a réalisé des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements sur 2 secteurs de la Commune de Maen Roch :

1) Secteur Nord : du château d'eau de La Branche à l'usine ARMOR PROTEINES, y compris la Rue de la Libération ;
2) Secteur Sud : du boulevard de Rennes au rond-point des Tilleuls et sur la route de Baillé (RD102).

Cette opération portait sur une longueur d'environ 2 kilomètres et 30 branchements d'eau potable, ce qui représente un investissement d'environ 266 000 € HT pour le Syndicat. Elle s'inscrivait dans le programme pluriannuel de renouvellement dont l'objectif principal est de diminuer les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable.
Sur le secteur Nord, l'objectif était également d'améliorer la pression de l'eau dans le réseau d'alimentation pour les habitations des lieux-dit Le Pommier, Le Petit et le Grand Baudusse et l'entreprise ARMOR PROTEINES.

L'entreprise en charge des travaux était la SADE CGTH, basée à Rennes, et la maîtrise d'œuvre était assurée par les services techniques du Syndicat.

Pour ces travaux, le Syndicat a dû faire face à des contraintes techniques particulières sur les deux sites :

- encombrement du sous-sol par d'autres réseaux enterrés,
- passage du ruisseau au lieu-dit Le Pont,
- trafic dense sur les voies concernées par les travaux,

Dans ce contexte, le Syndicat a choisi d'utiliser une technique de travaux sans tranchée : le forage horizontal dirigé.
Cette technique permet de s'affranchir de toute contrainte de surface, de préserver la voirie et les aménagements urbains existants. Elle n'engendre aucune perturbation de la circulation automobile pendant la durée des travaux et améliore la sécurité des riverains et des équipes de chantier.

Syndicat des Eaux du Coglais
Tél : 02 99 98 68 54

À vos marques, prêts paillez !

On pense souvent au paillage pour économiser l'eau ou pour limiter la pousse des herbes indésirables ou bien même encore pour apporter humus et éléments nutritifs assimilables par les plantes. Le paillage joue également un rôle considérable dans la protection des sols, en particulier l'hiver où les conditions météorologiques peuvent être sans pitié : pluies battantes, gel, neige…
Ces aléas provoquent un tassement du sol pouvant former une croûte de battance.
Assurer une couche de protection grâce au paillage est une solution permettant de lutter efficacement contre les aléas climatiques hivernaux et par la même occasion de protéger vos plantes. De plus au printemps, un sol paillé est nettement plus facile à travailler et le bêchage n'est alors plus obligatoire.
Parmi les paillages gratuits qui peuvent-être installés en décembre, on notera les feuilles mortes, les broyats de branches, les frondes de fougères, la paille et même la pelouse à condition que celle-ci soit déposée en couche peu épaisse.
Concernant votre potager, si celui-ci est de grande taille et que le paillage semble difficile, vous pouvez semer un engrais vert composé de Phacélie ou de moutarde en septembre. Ces plantes assureront une couverture du sol l'hiver et ameubliront le sol grâce à leurs racines.

Champs de Phacélie

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon

DOSSIER

Services périscolaires

Les services périscolaires font partie des services qu'une commune a le choix de mettre en place ou non. Ce sont des services payants assurés par des agents communaux habilités à travailler avec les enfants. Pour la plupart polyvalents, ils assurent la garderie, le service restauration, l'entretien des locaux, l'étude surveillée. Cette polyvalence permet aux enfants qui profitent des différents temps périscolaires d'avoir des repères. Quelque soit le temps sur lequel ils interviennent, ils ont un rôle pédagogique dans l'apprentissage du vivre-ensemble, notamment.

L'équipe périscolaire de Maen Roch est constituée de 6 agents à l'école élémentaire Jacques Prévert : Valérie Poupin, David Delépine, Sarah Morin, Valérie Delaunay, Nadine Utiel et Marie-Thérèse Baudry.

et 7 agents à l'école Jules Verne et à la cantine municipale : Anne-Sophie Boulais, Priscilla Le Friec, Magali Aussant, Isabelle Fougeray, Marylène Besnard, Béatrice Duclos et Aurélie Guénard.

Anne-Sophie accueille et pointe les enfants à leur arrivée en garderie le matin.

Les élèves de l'école Jules Verne sont encadrés par plusieurs agents pour rejoindre la cantine municipale.

Magali, Isabelle et Béatrice préparent les tables avant l'arrivée des enfants.

Isabelle pointe les départs le soir.

Isabelle pointe les enfants pendant que Priscilla, Aurélie et Marylène assurent le service.

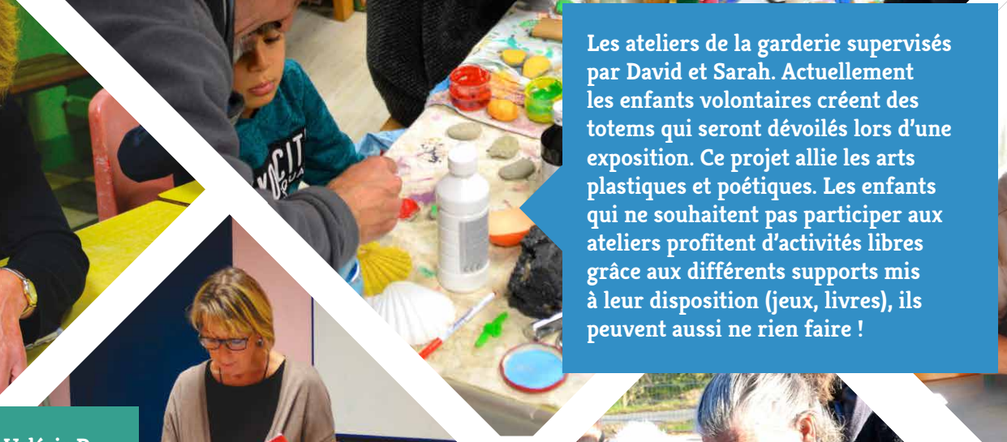

Les ateliers de la garderie supervisés par David et Sarah. Actuellement les enfants volontaires créent des totems qui seront dévoilés lors d'une exposition. Ce projet allie les arts plastiques et poétiques. Les enfants qui ne souhaitent pas participer aux ateliers profitent d'activités libres grâce aux différents supports mis à leur disposition (jeux, livres), ils peuvent aussi ne rien faire !

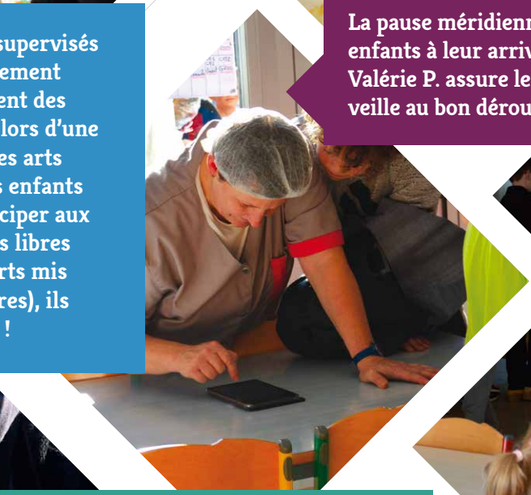

La pause méridienne : Valérie D. pointe les enfants à leur arrivée au self, tandis que Valérie P. assure le service et Marie-Thérèse veille au bon déroulement du repas.

L'étude surveillée de 16h30 à 17h15, Valérie P. (CP et CE1) et Nadine (CE2 à CM2) supervisent les devoirs avant que les enfants quittent l'école ou rejoignent David et Sarah. Valérie est également chargée de pointer les départs des enfants à la fin de la journée.

À l'école Jacques Prévert, avant et après le repas, les enfants sont encadrés par David et Sarah. La pause méridienne est un temps récréatif néanmoins des activités peuvent être proposées.

Le service des repas terminé, les agents procèdent au nettoyage des espaces de restauration pour le lendemain !

SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Le Portail Famille est opérationnel !

Depuis le 06 novembre 2017 dernier, la municipalité a mis en place un Portail Famille à destination des parents dont un enfant est scolarisé dans l'un des établissements suivants : Ecole Jacques Prévert, Ecole Jules Verne (Restaurant scolaire et Garderie) et Ecole Saint-François (Restaurant scolaire).
Cet outil permet d'inscrire les enfants au restaurant scolaire ainsi qu'à la garderie, mais également de déclarer les absences. Grâce à ce nouveau dispositif, les parents ont la possibilité de visualiser, imprimer ou encore de modifier les données concernant la famille (Changement de situation, adresse,...) et ce 24/24h et 7/7 jours.
Le Portail Famille est un espace privé sécurisé accessible à partir de notre site : www.maenroch.fr.
Pour rappel : la réservation au restaurant scolaire et au service périscolaire (garderies) n'est pas une option mais une obligation.

POINTS TRAVAUX

ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Pendant les vacances de la Toussaint, la toiture de la salle polyvalente de l'école élémentaire a été refaite. Les ardoises ont été remplacées par une couverture en bac acier double peau. Une nouvelle clôture en panneaux soudés a été installée. La haie de thuyas a été abattue permettant ainsi la réalisation d'une allée piétonne entre les rues de Romazy et Georges Guynemer. Des aménagements restent à réaliser.

ÉCOLE EN POÉSIE

Résidence d'Yvon Le Men

De janvier à mai 2018, le Pôle propose une nouvelle résidence d'auteur sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne en accueillant l'auteur et poète breton Yvon Le Men.
Yvon Le Men a publié son premier ouvrage en 1974 et depuis, que ce soit de la poésie, des nouvelles ou encore des romans, il ne s'est plus arrêté d'écrire. Après avoir effectué en 2015 une résidence dans le quartier de Maurepas (Rennes) pour parler des habitants des périphéries urbaines, l'auteur a choisi le Coglais pour écrire sur les habitants des périphéries rurales et leur quotidien. La résidence sera l'occasion pour lui de proposer des actions sur tout le territoire, dont des soirées discussion-débat, des rencontres avec des auteurs invités, une exposition de photos dans les médiathèques de Maen Roch et Saint-Marc-le-Blanc en janvier et des ateliers d'écritures pour les scolaires. Il mènera notamment deux ateliers de lecture-écriture autour de la poésie, l'un avec les CE2 de l'**école Jules Verne de Saint-Étienne-en-Coglès** et l'autre avec la classe ULIS du **collège Angèle Vannier**.

Pôle Artistique et Culturel du collège Angèle Vannier :
T. 02 99 18 41 78 / poleartistiqueetculture@gmail.com

Mme TABUREL

Après 44 ans au service des enfants de l'école Anne Boivent, Marylène Taburel a pris sa retraite.
À cette occasion, de nombreux parents et enfants, ses collègues, le personnel de l'école et monsieur le Maire Louis Dubreil se sont réunis le vendredi 30 septembre à l'Espace Adonis.
Alors âgée de 16 ans, Marylène, née Robinard, intègre le personnel de l'établissement le 10 septembre 1973, en qualité d'Agent de service. Monsieur Marc Harel, chef d'établissement a rendu un émouvant hommage à cette ATSEM qui a su, au fil de sa longue carrière, accompagner aussi bien les enfants dans leurs premiers pas à l'école que les enseignant(e)s qu'elle assistait.
Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite bien méritée !
Madame Florence Deleurme lui succède depuis le 2 octobre.

LA JEUNESSE S'ENGAGE

CME-CMJ

Suite à la création de la commune nouvelle de Maen Roch, le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont été étendus aux 2 communes historiques.
En effet, le 20 octobre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles Jacques Prévert, Anne Boivent, Jules Verne et Saint-François ont élu les 12 enfants qui siègeront pour 2 ans au sein du CME.
Les nouveaux élus sont : Cédrine Bran-Erima, Maya Buchard, Victoria Kamaté, Adeline Leblanc, Malou Legrand, Ugo Lemée, Sarah Lemercier, Nolan Porier, Killian Prodhomme, Mathéo Prodhomme, Capucine Robert, Loris Veillard.
Puis le 4 novembre, les collégiens maenroquois étaient invités à élire leurs représentants parmi les candidats qui sont élèves de la 6e à la 3e au CMJ. Les nouveaux élus sont : Lola Bégasse (ancienne élue au CME), Louis Cavret, Iwan Deboire, Margaux Delaunay (ancienne élue au CME), Lola Dubois, Gabin Guillet, Mathis Hubert, Cyril Leblanc, Adèle Leduc (ancienne élue au CME), Anaëlle Masson (ancienne élue au CMJ), Pierre Morvan, Corentin Mourocq, Amélie Retoré.
La première réunion réunissant les deux conseils a eu lieu le 18 novembre à la mairie de Saint-Brice-en-Coglès en présence de Luc Garnier, Maire délégué. Chaque nouvel élu a pu se présenter puis un temps d'échange a permis de voir les nombreux projets qui pourraient être menés pendant la mandature qui durera jusqu'en 2019.
Les 2 conseils sont encadrés par Frédéric Bouffort, Laurence Gavard, David Retoré et Céline Veillard.

BOUILLON DE CULTURE

Le blason de Saint-Brice retrouve son fronton

À l'occasion de la rénovation de l'Hôtel-de-ville, la commune de Saint-Brice a replacé un blason moderne et corrigé sur le fronton du bâtiment. C'est l'occasion de revenir sur le sens de ce symbole. En effet, pour se donner une identité visuelle, une ville se dote souvent d'un blason, en suivant la science héraldique dévolue aux familles nobles.
Celui de la commune déléguée de Saint-Brice remonte au XIIIe siècle lorsque le seigneur de Saint-Brice, Payen, part en croisade avec le roi Louis IX (Saint-Louis) en 1248. Première croisade du roi de France, elle va jouir d'un prestige très important. À son retour, la ville adopte fièrement le blason du seigneur. Il est dit «palé d'or et de gueules de six pièces» (six bandes rouge et jaune).
Sous la Révolution, la commune devient chef-lieu de canton. Du coup, entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe, le blason se dote (on dit qu'il est timbré) d'une couronne murale de quatre tours (3 tours pour une simple commune, 5 pour Paris). La réalisation finale est cependant laissée à l'appréciation et au talent de l'artiste, ce qui peut expliquer l'erreur commise sur l'ancien blason qui commençait par une bande de gueule («rouge») au lieu de l'or (« jaune ») !
Ci-dessous, de gauche à droite, le blason de la famille de Saint-Brice et le blason placé dernièrement sur le fronton de l'Hôtel-de-ville.

HABITAT

Lotissements

Lotissement de la GRANDE NOUAILLE (Saint-Brice-en-Coglès)

29 lots de 285 m² à 580 m² avec un prix allant de 62,00 € HT à 88,00 € HT le m².

Les réservations sont possibles dès maintenant. S'adresser à la mairie de Saint-Etienne-en-Coglès, service urbanisme.

Lotissement LES CHARMILLES (Saint-Étienne-en-Coglès)

Les travaux de viabilité vont commencer début 2018. Les pré-réservations pourront être faites à partir de janvier 2018.

9 lots de 410 m² à 521 m² (le prix reste à définir).

Rencontre avec le service Rénobatys, en charge de l'accompagnement des familles dans le cadre de leur projet de rénovation sur le territoire

Le conseiller **Yoan AHLPERT** *en charge d'accompagner les habitants du territoire de Couesnon Marches de Bretagne*

Rénobatys en visite technique avec un propriétaire à Bazouges-la-Pérouse

Quelles sont vos missions en quelques mots ?

Rénobatys est une mission de service public et d'intérêt général, dont le travail consiste à sécuriser les projets de rénovation sur le Pays de Fougères. Conseils sur les matériaux, la mise en œuvre, les économies d'énergies et enfin les aides financières, les conseillers Rénobatys abordent chaque projet de manière unique et objective.

Au travers d'une première rencontre technique, le conseiller Rénobatys aide le propriétaire à préciser son besoin, lui donne un estimatif du coût des travaux, et lui présente les aides financières mobilisables. Une visite technique à domicile ainsi qu'un bilan énergétique sont également envisageables.

Combien d'habitants accompagnez-vous ?

Deux ans après la création du service, plus de 1000 personnes ont contacté le service Rénobatys soit pour se renseigner sur les aides financières, ou dans le cadre d'un achat et d'une rénovation globale, pour réduire leur facture d'énergie, changer les fenêtres,… près de 400 ménages sont suivis et accompagnés depuis 2015, dont 26 foyers à Maen Roch.

Quel est le niveau d'aide ?

La plupart des gens nous contactent pour savoir s'ils peuvent bénéficier d'aides publiques pour financer une partie de leurs travaux. Il est possible sur certains projets de bénéficier jusqu'à 50% du coût des travaux.

Missionnés par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), notre travail consiste à informer les citoyens sur ces aides publiques Il en existe plusieurs, elles sont toutes différentes et spécifiques, chaque projet s'étudie au cas par cas.

RENOBATYS

Rénobatys • 36, rue de Nantes 35300 Fougères • Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30, puis de 13h30 à 17h30
www.renobatys.bzh • Tél. : 02 90 80 20 00

CITOYENS DU MONDE

Les choristes polonais et français avec les élus devant la mairie de Maen Roch après l'accueil officiel.

La Chorale de Dopiewo chante à Maen Roch

Du 28 septembre au 2 octobre 2017, la chorale du Coglais a accueilli les choristes polonais de Dopiewo.

Les deux chorales se connaissent depuis plusieurs années et se rencontrent régulièrement.

Deux concerts ont été organisés, l'un ouvert au grand public (le concert à l'espace Adonis a été suivi d'un repas traditionnel breton - photo en couverture) et l'autre réservé aux résidents de la maison de retraite de Saint-Brice.

Une journée entière a été consacrée aux visites des plages du débarquement et en particulier aux lieux de mémoire liés à La 1ère Division Blindée Polonaise du Général Maczek qui s'est illustrée dans la bataille de la poche de Falaise. Le séjour a permis également de découvrir le Mont-Saint-Michel et, bien entendu, de savourer la joie des instants amicaux passés ensemble.

Les Maenroquois sont été invités à se rendre à Dopiewo en été 2018.

Les élèves polonais de Dopiewo reçus à la mairie de Maen Roch

Dans le cadre des échanges scolaires qui fonctionnent déjà depuis plusieurs années, le collège privé Jeanne d'Arc a accueilli du 11 au 18 octobre un groupe de 23 élèves polonais de notre commune jumelle accompagnés de leurs 3 professeurs.

Au programme, cours et ateliers « Bretagne » (danse + galettes), découverte de Saint-Malo, Rennes, Dinan, traversée de la Baie avec la visite du Mont-Saint-Michel et un week-end en famille.

Un séjour des collégiens français en Pologne a été programmé pour le mois d'avril de l'année prochaine.

TOUS SOLIDAIRES

Vous aimez le débat ? Vous n'êtes pas élu(e) dans une commission communautaire mais avez des idées et une furieuse envie de vous retrousser les manches pour votre territoire ?
Pensez au conseil de développement !
Née de la loi NOTRe, cette instance consultative, ouverte à la population, s'attache à faire entendre les voix multiples dans les communautés de communes de plus de 20000 habitants, celles issues des « milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ».
Une première présentation de ce formidable outil de démocratie participative a eu lieu le

15 novembre à Tremblay. Inscrivez-vous pour la prochaine rencontre !

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez-nous :
Les élus communautaires référents sont :
Mme Brigitte Mariau et M. David Retoré
Yoann Forveille, en charge du dossier : 02 99 97 05 61
yforveille@couesnon-marchesdebretagne.fr

TOUT SUR PLACE

LA GOURMANDISE

Originaire de Saint-Étienne-en-Coglès, Lydia GAUDIN a ouvert une Crêperie – Brasserie - Grill avec proposition de plats à emporter le midi. Travaillant avec des produits locaux, la crêperie est ouverte du mardi au samedi.

1 Rue Pasteur, Saint-Brice-en-Coglès / T. 02 99 18 43 66

OFFICE NOTARIAL

Par arrêté de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 23 août 2017, Madame Violaine GOUDAL a été nommée Notaire à la résidence de MAEN ROCH, office créé. En cette qualité, Madame GOUDAL a prêté serment à l'audience du Tribunal de Grande Instance de RENNES, le 09 octobre 2017.

T. 02 99 17 56 33 / office.goudal.35153@notaires.fr
7 A rue de Romazy, BP 16, Saint-Brice-en-Coglès
Pour avis, Me GOUDAL, Notaire.

L'ORANGE BLEUE

Depuis le 6 novembre, Cédric, Charlie et Valentin vous accueillent dans le club « l'Orange bleue », salle de sports proposant une large gamme d'activités de remise en forme : cardio, musculation et 35 cours collectifs en illimité, le tout encadré et accompagné par des coachs diplômés d'Etat.

Ouvert du lundi au samedi (horaires à consulter sur place)
A partir de janvier 2018, 6h/23h 7/7
ZAC de la Croix Rouge, Saint-Brice-en-Coglès
T. 02 56 47 61 54 / lorangebleuesaintbrice@gmail.com

L'ARCHE DES P'TITS PIRATES

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Brice-en-Coglès ouvrira le 29 janvier 2018

Aurélia (06 78 79 48 23), Hélène (06 28 52 62 16) et Samantha (06 61 94 37 97), assistantes maternelles agréées accueilleront vos enfants du lundi au vendredi de 6h30 à 20h avec possibilité d'aménagement des horaires.

21 rue de Verdun, Saint-Brice-en-Coglès
Facebook : Mam l'arche des P'tits-pirates
@ : www.larchedesptitspirates.fr
Mail : contact@larchedesptitspirates.fr

EN BREF

EVOLUTION DES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

avec principale nouveauté :
l'**ouverture la journée du jeudi**

Hiver : heures d'ouverture (du 01/11 au 28/02)

Lundi :	9h30-12h / 14h-17h30
Mercredi :	9h30-12h / 14h-17h30
Jeudi :	9h30-12h / 14h-17h30
Vendredi :	9h30-12h / 14h-17h30
Samedi :	9h30-12h / 14h-17h30

URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ

Pour un dépannage électricité, le numéro à destination du grand public (24h/24) :
Centre d'Appel Dépannage Enedis
09 726 750 35

AGENDA

JANV **12** Collecte de sang à l'espace Adonis

13 Vœux Maen Roch à l'espace Adonis
Donnerie à la déchèterie de Saint-Brice-en-Coglès *de 9h à 12h et de 14h à 17h30*

30 Rencontre du Conseil de Développement
à 18h au siège de Couesnon Marches de Bretagne

FEV **18** Salon du mariage à l'espace Adonis

MARS **04** Repas du CCAS à l'espace Adonis *à 12h*

Retrouvez l'agenda actualisé sur le site www.maenroch.fr